

N° 28 - 2021 - Apporter un conseil architectural pour la rénovation du patrimoine bâti

Ressources humaines :

Anne RIWER

Calendrier :

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Objectifs :

L'objectif de la politique mutualisée, basée sur le conseil architectural gratuit aux habitants, est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale à travers une action globale qui influe sur l'ensemble des aspects de cette problématique : inventaire, information-sensibilisation, assistance-conseil aux porteurs de projet, reconnexion des acteurs de la filière liée à la valorisation des patrimoines bâtis et l'éco-rénovation (artisans, architectes, services instructeurs).

L'ensemble de la mission s'articule autour :

- De la préservation du patrimoine,
- De la prise en compte de l'efficacité énergétique,
- Du bien-être des habitants,
- De l'adaptation des matériaux utilisés aux spécificités structurelles du bâti ancien (pierre, pan de bois...).

On distingue ainsi trois objectifs principaux qui sont les suivants :

Les objectifs prioritaires transversaux : qui concernent la mise en place d'outils de sensibilisation, de conseils et la fédération d'un réseau d'artisans. Cela permet un travail en amont, auprès des propriétaires, par la mise en place d'un accompagnement et d'un conseil architectural sur les projets de réhabilitation, de transformation ou d'extension dans le cadre de la valorisation du bâti traditionnel. Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires, des écoles (actions pédagogiques) et des professionnels du bâtiment sur les typologies architecturales du Parc, ainsi que sur les principales préconisations et recommandations concernant la restauration et la transformation du bâti traditionnel (édition de fiches de restauration, animation de chantiers écoles...). Développer des actions spécifiques sur la maîtrise de l'énergie dans le bâti traditionnel pour une meilleure compréhension : habitants et professionnels et une meilleure appropriation des éléments à mettre en œuvre.

Objectifs prioritaires par intercommunalités : notamment en matière d'inventaire, de pédagogie et de renouvellement urbain. C'est par la connaissance approfondie du patrimoine bâti, sur le plan culturel et historique mais aussi en tant qu'élément structurant un espace, que l'on peut définir une politique raisonnée sur leur mutation.

Objectifs transversaux CdC/SYCOPARC : qui s'orientent sur la relation entre le patrimoine bâti, l'architecture contemporaine et l'urbanisme. Recherche sur la mise en place d'outils spécifiques sur la prise en compte de l'évolution du patrimoine et la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Concernant les communes hors Parc, le dispositif retenu prend la forme d'un programme d'actions inter-EPCI sous l'égide du SYCOPARC sur une durée de 3 ans, sous la forme d'une convention comprenant :

- La définition d'une politique raisonnée sur la mutation des patrimoines,
- Un conseil architectural personnalisé,
- Une assistance technique au porteur de projet,
- Une campagne d'information et de pédagogie,
- Un appui technique dans la mise en place, le suivi et la mise en œuvre des aides publiques à la réhabilitation du patrimoine bâti.

Descriptif :

Afin d'appliquer les conseils architecturaux gratuits et les actions de sensibilisation à l'ensemble des communes des communautés de communes adhérentes au dispositif Mut'Archi, il a été mis en place un programme d'actions inter-EPCI sous l'égide du SYCOPARC sur une durée de 3 ans, sous la forme d'une convention comprenant :

- La définition d'une politique raisonnée sur la mutation des patrimoines,
- Un conseil architectural personnalisé,
- Une assistance technique au porteur de projet,
- Une campagne d'information et de pédagogie,
- Un appui technique dans la mise en place, le suivi et la mise en œuvre des aides publiques à la réhabilitation du patrimoine bâti.

Le SYCOPARC porte 1 poste d'architecte conseil mutualisé avec les EPCI suivants :

- Alsace Bossue,
- Hanau-La Petite Pierre,
- Pays de Saverne,
- Pays de Bitche,
- Pays de Niederbronn-les-Bains,
- Sauer-Pechelbronn,
- Pays de Wissembourg.

Phases liées :

- Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation : animation du réseau, animation du portail éco-rénover,
- Développer et assurer la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation. Réalisation et suivi d'outils pédagogiques,
- Poursuivre la mise en place de formations continues en éco-rénovation sur le territoire,
- Réaliser le programme Habiter Autrement, éco-rénover dans les Vosges du Nord : stages pratiques, animations autour de l'éco-rénovation,
- Réaliser des supports d'information et de communication.

Dépenses prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL TTC	62 000 €
	Animation / coordination de la mission : poste 200 jours soit 1 ETP (salaires, charges, frais de mission, frais de structure, formation ...)	62 000 €

Plan de financement :

Plan de financement :	TOTAL TTC	62 000 €
	Collectivité européenne d'Alsace	9 150 €
	Région Grand Est	8 850 €
	EPCI	44 000 €

N° 20 - 2021 - Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation	
Ressources humaines :	Aurélie WISSER ; Anne RIWER ; Pascal DEMOULIN
Calendrier :	du 01/01/2021 au 31/12/2021

Objectifs :

La mise en commun et l'animation de la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation passent par un outil numérique. Il permet d'enrichir le conseil architectural donné sur place dans le cadre de la mission «Mut'Archi». Par le biais du portail éco-rénover, des animations et des formations, l'objectif est de faire connaître les professionnels signataires de la charte « éco-rénover » et d'en identifier de nouveaux pour enrichir « l'annuaire des pros ».

Ce qui est fondamental, c'est de donner une impulsion à l'éco-rénovation pour répondre au renouvellement urbain en lien avec les projets en cours : les résidences architecturales, la mobilisation du bâti vacant et sa remise sur le marché et réussir à relever ce défi impliquent un lien fort avec les professionnels d'un territoire plus large, celui du Massif des Vosges.

La formation est la clé de la diffusion des bonnes pratiques et l'enjeu essentiel est de développer et de pérenniser la mise en place de cycles de formations spécifiques à l'éco-rénovation du patrimoine bâti construit avant 1948, afin de multiplier les professionnels qualifiés à l'échelle du territoire du Massif des Vosges et de la région Grand Est.

Aujourd'hui, cette offre est quasi-inexistante et, pour développer et assurer la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation auprès des professionnels du bâtiment, il est nécessaire d'organiser :

- Des temps forts pour permettre l'approfondissement de techniques adaptées,
- Des temps de découvertes et de visites des ressources déjà présentes sur le territoire (artisans spécialisés, producteurs de matériaux biosourcés...) afin de créer des connexions et amplifier le réseau,
- Des temps d'échanges pour une meilleure connaissance et mise en commun pour mise en place de projets innovants,
- Des vidéos qui présentent les points de vigilances par rapport aux savoir-faire et à la mise en œuvre de matériaux,
- Des résidences architecturales qui permettent une construction participative (habitants, élus, professionnels) de montrer des potentiels pour passer à l'acte.

2021 permettra de renforcer cette offre diversifiée et de l'élargir sur le territoire du Massif par une programmation co-construite avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Descriptif :

L'action se décompose :

- 1 - Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation : animation du réseau, mise à jour du portail éco-rénover
- 2 - Développer et assurer la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation
- 3 - Poursuivre la mise en place de formations continues en éco-rénovation sur le territoire
- 4 - Mise en place d'une résidence architecturale

2021 - Résidence architecturale : redynamisation de l'habitat dans les centres-bourgs

Ressources humaines :	Pascal DEMOULIN ; Anne RIWER ; Aurélie WISSER
Calendrier :	du 01/01/2021 au 31/12/2021

Objectifs :

S'OBLIGER À PENSER L'ESPACE COMME UN BIEN COLLECTIF. Le Parc est un territoire qui s'illustre par la qualité de ses paysages et par son patrimoine bâti. Face aux dynamiques qui s'expriment, notamment par l'augmentation de la consommation d'espace et par une tendance à la banalisation des formes urbaines et de l'architecture, les efforts de préservation restent le socle du projet de territoire. La mise en œuvre de cet objectif de préservation imposera de rééquilibrer l'intérêt pour la réhabilitation par rapport à la construction neuve et de maintenir la vitalité des centres-bourgs.

Le SYCOPARC mène de front plusieurs actions qui visent à développer une culture partagée, développer l'éco-rénovation, faire émerger des opérations pilotes pour Habiter Autrement en mettant l'accent sur l'animation de la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation.

Une première résidence a eu lieu en 2019 sur la commune de SARRE-UNION. En 2021, ce travail de Résidence se fera en partenariat avec le projet Inter-Parcs, « Résidences d'Architecture et de Paysage en milieu rural : pour des nouvelles ruralités », soutenu par la Région Grand Est.

Descriptif :

- Mise en œuvre d'une résidence architecturale à LA PETITE PIERRE

La résidence permet de faire émerger des idées, des possibilités, des rêves autour de la réhabilitation en milieu rural ! Il est important de passer par la pédagogie, le lien social afin de construire à plusieurs des projets partagés et d'amorcer de futures réalisations.

La résidence d'architectes est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre des architectes accompagnés d'un ou plusieurs autres professionnels et des populations, des élus, habitants, acteurs locaux sur un territoire et dans un contexte spécifique.

L'équipe retenue est accueillie dans un territoire où elle est en immersion.

La résidence d'architectes a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires.

Elle doit également susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Avec l'appui du SYCOPARC qui mobilise son propre réseau autour du projet, les résidents associent à la démarche les populations, les élus, les acteurs locaux et plus largement l'ensemble des habitants.

Il s'agit de créer des liens, des synergies. Durant son temps de résidence, l'équipe est invitée à rendre visible ce qui est là, à révéler des potentiels, des opportunités.

Livrables attendus : note d'orientation suite au diagnostic et temps de concertation, plan masse 1/500 à l'échelle du périmètre d'étude, schémas d'organisation et esquisses des niveaux significatifs, visuels de mise en perspective par site (bâtiment et son environnement), photos, descriptif sommaire du projet dont pré-chiffrage.

Ce travail est l'opportunité pour le SYCOPARC de réaliser une publication, type gazette, le « bi un's », document qui peut être mis à disposition de la commune pour des futurs porteurs de projets.

Des conférences sont également organisées autour de la résidence (pm : budget fiche « Développer une culture partagée pour Habiter Autrement, du porteur de projet à l'artisan »).

Dépenses prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles :	TOTAL	10 000 €
	Prestation de services pour la réalisation des résidences	10 000 €

Plan de financement :

Plan de financement :	TOTAL	10 000 €	
	Collectivité européenne d'Alsace	4 950 €	
	Région Grand Est	5 050 €	

N° 16 - 2021 - Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire

□ Charte : Charte 2014-2025

- o Axe : O 1.4 : Faire vivre notre relation avec les Vosges du Nord
 - o M 1.4.4 : favoriser un projet pédagogique partagé
 - o M 1.4.2 : instaurer un débat permanent

Calendrier prévisionnel :

Année 2021

Référent :

Philippe KOFFLER

Objectifs :

- Développer des démarches complètes et actives d'apprentissage (découverte et acquisition, complémentarité entre les approches pédagogiques et didactiques, regards croisés, agir ensemble) permettant aux élèves de s'impliquer dans l'avenir du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- Transmettre les valeurs d'échange et de partage qui favorisent un développement harmonieux et équilibré des élèves et du territoire,
- Approfondir le partenariat avec l'Education Nationale, notamment dans le cadre des missions d'Education à la Nature et à l'Environnement,
- Faire connaître les spécificités des Vosges du Nord.

Descriptif :

- A1 : Améliorer la compréhension et la lisibilité du Parc auprès des écoliers et des collégiens
- A2 : Encourager l'implication des jeunes dans l'avenir du territoire à travers le partenariat SYCOPARC/Réseau
- A3 : Faire partager et transmettre les enjeux du territoire à la communauté éducative

Améliorer la compréhension et la lisibilité du Parc auprès des écoliers et des collégiens

Ressources humaines : Philippe KOFFLER

40 jours

Objectifs :

- Concrétiser l'approche « éducation au développement durable » des programmes scolaires par la construction, chez l'élève, de nouvelles connaissances, capacités et attitudes ...,
- Améliorer la compréhensibilité des missions du SYCOPARC en faisant connaître et en utilisant des outils créés par le Parc en collaboration avec l'Education Nationale et les partenaires associatifs,
- Utiliser des approches pédagogiques complémentaires.

Descriptif de la phase - Construire et animer un parcours éducatif pour les collégiens :

Pour permettre, via le réseau des structures partenaires, l'intégration en amont, du projet de territoire du Parc dans les projets et les dispositifs éducatifs à travers :

- Des actions ponctuelles d'établissements, notamment celles des éco-délégués,
- Un appel à projet spécifique,
- « J'habite un Parc », interventions de sensibilisation au Parc naturel régional des Vosges du Nord pour les élèves de 6^{ème}.

Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes affectées à l'action : 1 + enseignants mis à disposition

Nombre d'ETP prévisionnels affectés à l'action : 0,2

Date : janvier à septembre 2021 inclus

Postes de dépenses :

Dépenses prévisionnelles :	Actions ponctuelles et appel à projet collèges (subventions, participations ...)	4 000 €
	Sensibilisation 6 ^{ème} (prestation de services...)	1 200 €
	TOTAL TTC	5 200 €

Plan de financement :

Recettes prévisionnelles :	TOTAL	5 200 €
	Collectivité européenne d'Alsace	5 200 €

Encourager l'implication des jeunes dans l'avenir du territoire à travers le partenariat
SYCOPARC / réseau éducatif

Ressources humaines : Philippe KOFFLER

8 jours

Objectifs :

- Sensibiliser le réseau et la communauté éducative aux enjeux de la transition énergétique et de la préservation de la biodiversité,
- Transmettre la notion de citoyenneté, de vie démocratique et de participation,
- Valoriser la communauté éducative pour les rendre ambassadeurs du Parc auprès des élèves.

Descriptif de la phase :

2 rendez-vous annuels sont organisés sur une journée complète mêlant la connaissance à la pratique dans l'objectif de partager les connaissances techniques et scientifiques acquises par le Parc auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire élargi. Des spécialistes extérieurs pourront être mobilisés. A l'issue de chaque journée, un document permettant la mise en pratique dans les établissements scolaires des 1er et second degrés sera réalisé.

Publics bénéficiaires :

Animateurs associatifs intervenant dans les établissements, communauté éducative.

Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes affectées à l'action : 1

Nombre d'ETP prévisionnels affectés à l'action : 0,04

Date : janvier à novembre 2021 inclus

Postes de dépenses :

Dépenses prévisionnelles :	Organisation des RDV techniques (200 € X 2 rdv) (prestation de services, intervenants, frais de réception, location...)	400 €
	TOTAL TTC	400 €

Plan de financement :

Recettes prévisionnelles :	TOTAL	400 €
	Collectivité européenne d'Alsace	400 €

Partager et transmettre les enjeux du territoire à la communauté éducative

Ressources humaines : Philippe KOFFLER

40 jours

Objectifs :

- Favoriser une meilleure prise en compte des dimensions environnementales, du développement durable du contexte territorial et du rôle de la RBT dans les projets des enseignants en les formant,
- Mettre à disposition les outils pédagogiques Parc et favoriser leur utilisation,
- Créer un lien permanent entre les établissements scolaires et le SYCOPARC.

Descriptif de la phase :

1. Cycle de formations des enseignants du secondaire et des passeurs du Parc
2 formations (PAF + FTP) par année scolaire à monter en lien avec les DAAC et la DAFOR de chaque rectorat. Calendrier prévisionnel réalisé au courant du premier trimestre de rentrée avec l'équipe du Parc sur des sujets nouveaux avec des intervenants variés (équipe SYCOPARC + associatifs). La formation est obligatoire et ciblée prioritairement sur les personnels des collèges et lycées du Bas-Rhin et de la Moselle. Un compte rendu de formation est réalisé et mis à disposition des personnels enseignants pour appropriation aux élèves.
2. Mettre à jour et partager l'offre et les ressources pédagogiques
 - Lettre d'information trimestrielle à destination des établissements, des conseillers pédagogiques et des référents de l'EN du territoire, pourra être intégrée dans les lettres d'information des DAAC,
 - Participation et animation à l'occasion des grandes journées internationales, nationales et locales en lien avec le développement durable,
 - Valoriser et diffuser l'offre et les outils éducatifs du Parc et de ses partenaires sur le site internet du Parc, des rectorats et de CANOPEE.
3. Animation et suivi du réseau des correspondants du Parc
Deux rencontres annuelles sur sites éducatifs (novembre, mai) pour échanger sur l'actualité du Parc, les actions proposées et les ressources du territoire.

Publics bénéficiaires :

Communauté éducative.

Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes affectées à l'action : 2 (enseignants)

Nombre d'ETP prévisionnels affectés à l'action : 0,2

Date : janvier à novembre 2021 inclus

Postes de dépenses :

Dépenses prévisionnelles :	Formation des enseignants (frais de réception, déplacements ...)	100 €
	Rencontres réseau établissements (frais de réception, déplacements ...)	100 €
	TOTAL TTC	200 €

Plan de financement :

Recettes prévisionnelles :	TOTAL TTC	200 €
	Collectivité européenne d'Alsace	200 €